Image not found or type unknown

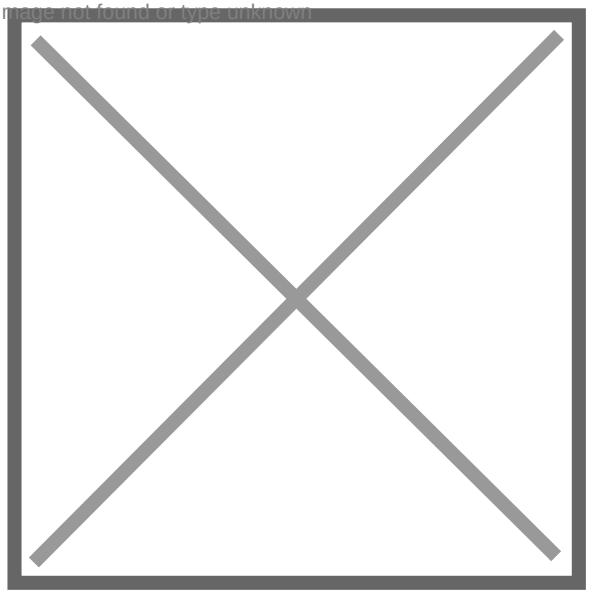

Demande de régularisation de facture d'eau

Par **nicodunk**, le **21/05/2013** à **20:00**

BonjourrnrnJ'ai reçu un courrier de mon ancien propriétaire (je ne sais pas comment il a retrouvé ma nouvelle adresse), me réclamant le paiement d'une somme relative à l'augmentation du prix du m3 d'eau. Concrètement la lyonnaise avait sous-estimé le prix de l'eau dans mon ancienne résidence (je ne comprend toujours pas comment c'est possible...) et un facture de régularisation a été envoyé à la co-propriété pour la période durant laquelle j'ai occupé l'appartement. Les relevés de compteur ont bien été fait mais la réclamation porte sur le prix du m3, visiblement révisable et pouvant être réclamé jusqu'à 5 ans après...rnrnSuis-je obligé de payer?rnMon ancien propriétaire est-il sensé connaître ma nouvelle adresse et pouvoir revenir vers moi de la sorte?rnrnD'avance merci pour votre aide.

Par **Lag0**, le **22/05/2013** à **08:02**

Bonjour,rnOui, bien entendu, c'est à vous de payer.rnLes charges locatives se prescrivent sur 5 ans.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés